



**Compte Rendu
Conseil municipal du 23 mars 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Aucune question du public

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 2 Mars 2017**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Motion relative à la qualité de la téléphonie mobile

Les conseillers municipaux de Veynes souhaitent alerter les opérateurs et les pouvoirs publics de la persistance de difficultés dans l'usage de la téléphonie mobile sur certaines zones du territoire, et demande à ce que le gouvernement œuvre auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour garantir une couverture de qualité, assurant ainsi à chacun le droit de disposer de manière effective d'un service de téléphonie satisfaisant et de qualité.

C.Marseille: est-ce en rapport avec les travaux réalisés sur les Eygaux ?

M.le Maire : Non, le Département a pris cette motion et demande aux communes de se mobiliser dans ce sens.

Arrivée de Mme Toiron.

F.Gatounes : La Commune de Veynes doit être reliée à la fibre optique à partir de Serres, mais il semblerait que cela s'arrêterait à Netceler ?

M.le Maire: Les travaux sont prévus sur l'ensemble du territoire. Marc Ventre va vous préciser cela.

M.Ventre : Le SMO PACA entreprend des travaux dans les villes de plus de 3 000 habitants. Cela commence par Laragne, Embrun et Briançon. Veynes sera dans une 2ème tranche. Les études doivent commencer au 2nd semestre et les travaux seront réalisés à compter de l'année prochaine. La ville de Veynes a été retenue en raison de ses zones économiques, c'est pourquoi la fibre s'arrêtera à Netceler dans un premier temps. Selon le trajet de la fibre il sera possible de demander un raccordement si le point à raccorder est à moins de 50m.

F.Gatounes : Les particuliers pourront demander leur raccordement dès qu'ils sont à moins de 50 m?

M.Ventre : Oui et cela sera généralisé par la suite

G.Gatounes: En 2018, le raccordement ira jusqu 'à la prise de l'abonné ?

M.Ventre : Oui

Arrivée de F.DARINI

La motion est adoptée à l'unanimité. Abstention : MC Mouraret

M.le Maire présente les premières délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Convention de mise à disposition de personnel au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire présente la délibération : il s'agit de mettre à disposition auprès du Centre Communal d'Action sociale la responsable des Ressources Humaines à hauteur de 50 % de son temps de travail. En contrepartie de cette mise à disposition le Centre Communal d'Action Sociale reversera à la commune une participation financière correspondant à la quote-part de la rémunération concernée par cette mise à disposition.

Mc.Mouraret : Il n'y aura aucun impact sur le budget du CCAS?

M.le Maire: Non, le montant global ne change pas, seul le compte d'affectation change. Il y avait auparavant 1/2 poste au CCAS, il y aura maintenant 1/2 poste facturé au CCAS par la Mairie.

Mc. Mouraret: Je voulais savoir si cela ne jouerait pas défavorablement sur les subventions de la part de certains financeurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission développement économique et emploi

Augmentation du plafond annuel du dispositif d'aide à l'installation des commerces

Le Maire rappelle qu'il avait demandé à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une aide aux loyers lors de la reprise ou de la création de petits commerces. Par délibération du 11 juillet 2016 ce dispositif a été mis en place avec un plafond annuel de 3 000 €. Le Maire donne ensuite la parole à Marc VENTRE, Adjoint délégué au Développement économique.

Monsieur Marc VENTRE précise que le plafond est d'ors et déjà atteint. Aussi, il est proposé d'augmenter le montant total des aides susceptibles d'être octroyées par la Commune à 8 000 € par an.

Mc.Mouraret : C'est bien d'attribuer des aides mais il faudrait avoir une politique globale, que fait-on pour faire vivre le centre ville, aménager le centre ville ?

M.Ventre : Cela va dans le bon sens, une étude est en cours sur l'aménagement du centre ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention: MC MOURARET, F.GATOUNES, M.GAGNAIRE

Attribution d'aides aux loyers pour la reprise et l'installation d'un commerce

Suite à la mise en place de ce dispositif, la commune a été destinataire de deux demandes d'aide concernant l'installation d'un commerce et une reprise d'activité, il est proposé d'attribuer pour ces deux dossiers une aide aux loyers, durant 3 ans, de manière dégressive, conformément aux règles décidées par le Conseil municipal.

Demande d'aide pour l'installation d'une Chocolaterie, salon de Thé :

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention: MC MOURARET, F.GATOUNES, M.GAGNAIRE

Demande d'aide pour la reprise d'un commerce 'Bar, Hotel, Restaurant, PMU »

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention:MC MOURARET, F.GATOUNES, M.GAGNAIRE

Commission Sport -Culture – Tourisme

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge du sport, culture et tourisme .

Action culturelle 2017 de la bibliothèque municipale : demande d'aide au Département

Madame Fabienne DARINI, Adjointe à la Culture présente le dossier. Elle informe l'assemblée que la bibliothèque municipale propose d'organiser une manifestation du 7 octobre 2017 au 18 novembre 2017 intitulée « **Daudet à dos d'âne : pérégrinations artistiques et culturelles autour d'Alphonse Daudet** » et qu'il convient de solliciter une subvention du département à hauteur de 70 % du coût du projet.

F. Toiron : La convention mentionne un partenariat avec le Dévoluy, la subvention concerne également de Dévoluy ?

F.DARINI : Oui il s'agit d'un partenariat, mais la subvention demandée concerne uniquement la part de la commune de Veynes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Affaires scolaires - Affaires sociales - Séniors - Personnes Handicapées

Le Maire donne la parole à Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires sociales, seniors, personnes handicapées

Convention d'objectifs avec le Centre social rural Emile Meurier

Compte tenu de l'obligation réglementaire de passer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €, il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Centre social rural Emile Meurier, convention définissant les obligations de chacune des parties, ainsi que les modalités de versement de la subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention au Centre communal d'action sociale

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 244 019 € au budget principal du CCAS pour 2017. Il est précisé que cette subvention sera versée en 2 tranches.

M.le Maire : le premier montant correspond à la subvention traditionnelle, le 2eme montant concerne les charges plus globales notamment les dépenses résiduelles de la MAPAD et de la Résidence Ambroise Croizat. Cette année, cette tranche est plus importante, car il n'y a plus de locataire de la MAPAD.

Mc.Mouraret : Il y a-t-il des projets pour ces bâtiments?

M.le Maire: Sur la Résidence Ambroise Croizat, on aura des nouvelles bientôt, pour la MAPAD, la CCBD pourrait être intéressée,

Mc Mouraret : Cela ne créera pas d'emplois.

M.le Maire : D'autres organismes, comme le SMIGIBA, pourraient venir s'installer.

Mc Mouraret : Ce sont déjà des emplois qui existent sur le bassin

M.le Maire : Si on pouvait créer en plus de l'emploi ce serait le mieux. Mais on a intérêt à étudier cette proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement

Le Maire donne la parole à Christian AUBERT, Adjoint en charge des travaux,

Attribution d'un marché de travaux de voirie communale

C.AUBERT informe l'assemblée que la Commune a lancé un marché de travaux constitué d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 250 000 € HT pour une durée de 4 ans

Suite à l'analyse des offres et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux-disantes. Il est précisé qu'est pris en considération le détail estimatif présenté par l'entreprise sur la base d'un chantier type.

- Lot n°1 Terrassements et réseaux : STP PISTONO pour un montant de 123 015,40 € HT
- Lot n°2 revêtement : Routière du Midi pour un montant de 168 711,02 € HT ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Commission Finances

Le Maire donne la parole à Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux finances.

Modification de l'affectation du résultat du compte administratif 2016

Compte tenu des investissements prévus au budget 2017, il est proposé de modifier l'affectation du résultat 2016 et d'affecter une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement au compte 1068, de la façon suivante :

- 1) Financement des charges d'exploitation (c/002) : 927 864,87 €
- 2) Réserve pour financement des investissements (c/1068) : 488 100 €

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : Mc MOURARET, F.GATOUNES

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Les taux d'imposition ayant été augmenté en 2016, il est proposé de maintenir les taux tels que ceux votés en 2016.

M.le Maire : Auparavant la taxe d'habitation comprenait une part départementale. Au 1/01/17, le taux communal représente 9,12%, des allocations de compensation seront reversées à la commune par la CCBD.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : Mc MOURARET, F.GATOUNES

Vote des Budgets Primitifs 2017 des budgets de la commune : budget principal et budgets annexes de l'eau, assainissement, cinéma et réseau de chaleur

Le Maire présente différents éléments d'ordre budgétaire.

F.Toiron : Sur l'endettement vous mentionnez seulement 1 500 000 €, et le reste ?

M.le Maire : Il sera sur 2018, on négociera des échéances sur 2018. Il resterait alors pour 2018, 1 300 000 € à emprunter.

F.Toiron : d'autres emprunts seront nécessaires.

M.le Maire : Il y aura d'autres investissements, l'investissement principal est la médiathèque et ensuite les investissements seront moins lourds, le projet du plan d'eau sera étalé dans le temps, et tout dépendra de l'engagement de nos partenaires. On peut aussi souffler sur 2 années et démarrer ensuite le plan d'eau ; L'étude d'aménagement a pour objet de définir ce qui doit être fait, et de le séquencer.

F.Toiron : Ce qui m'inquiète c'est qu'il ne reste plus de marge de manœuvre jusqu'en 2020,

M.le Maire : On ne restera pas forcément à taux constant d'endettement. On peut ne pas avoir d'endettement mais si on veut un projet comme la médiathèque il faut en assumer le financement.

Mc Mouraret : L'excédent de fonctionnement ira peut être en diminuant, les dotations baissent, il n'y pas tant de marge que cela. Comment financer les autres projets ?

M.le Maire : Il faut se projeter avec les capacités de la commune. On a des projets qui vont développer le territoire,

Mc Mouraret : Oui on parle de la Mapad, mais la Mapad est un projet CCBD, c'est donc aussi nos impôts. Au final, il n'y a pas de nouveaux contributeurs.

M.le Maire : Il y a 6ha de zones économiques supplémentaires et on va travailler pour qu'ils deviennent productifs.

Si on réalise nos 450 000 € de résultat de fonctionnement, on peut faire face à nos investissements pour avoir la capacité d'investir.

MC Mouraret : Pourquoi avoir augmenté le budget « Fêtes et cérémonie » de 5000 € ?

M.le Maire: On souhaiterait une inauguration pour l'aménagement du Bd Gambetta. Chaque adjoint aura dans sa responsabilité son budget exécutoire. En 2016, on a géré au plus près.

F.Darini : Dans ce compte il y a aussi le forum des associations, les animations.

Mc Mouraret: Vous gonflez les dépenses, le budget n'est pas représentatif,

M.le Maire : Je compare toujours le Compte Administratif au Compte administratif précédent.

F.Gatounes : Dans les investissements, il y a 40 000 € pour la vidéo-surveillance, la signalétique est-elle prévue ?

C.Aubert : Oui, c'est obligatoire.

Mc. Mouraret : Il y en a une au plan d'eau ?

M. Le Maire : Oui

Jean-Paul ARTIGUES présente la maquette du budget primitif pour 2017.

Le BP 2017 du budget principal est approuvé à la majorité ; Contre : Mc.MOURARET, F.GATOUNES - Abstention : F. TOIRON, C. MARSEILLE, M.GAGNAIRE

Budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES présente la maquette du budget primitif pour 2017.

Le BP 2017 du budget de l'eau est approuvé à l'unanimité ; Abstention : Mc.MOURARET, F.GATOUNES

F.Gatounes : Les 2 véhicules ne concernent que le budget de la Commune, il n'y a rien sur l'eau ?

M.le Maire : Il y en aura un autre sur l'assainissement

Budget de l'assainissement

Jean-Paul ARTIGUES présente la maquette du budget primitif pour 2017.

C.Marseille : Quel type de véhicule ?

C. Aubert : Un petit 4x4 pour monter aux Eygarets, à la Sigouste.

Mc Mouraret : Diesel, ou essence ?

C.Aubert : Vous voulez de l'électrique ?

Mc. Mouraret : Oui, il y aura bientôt des bornes électriques

Le BP 2017 du budget de l'assainissement est approuvé à l'unanimité ; Abstention : Mc.MOURARET, F.GATOUNES

Budget du cinéma

Jean-Paul ARTIGUES présente la maquette du budget primitif pour 2017.

Mc Mouraret : On est à combien par rapport à l'année dernière ?

F.Darini : Certaines séances fonctionnent bien, d'autres moins.

Mc. MOURARET : Il manque de chauffage dans la salle.

M. le Maire : On a installé les fauteuils des variétés sans modifier la jauge.

F.Darini : On essaie de communiquer sur l'amélioration de la salle,

Mc MOURARET : On connaît le nombre d'entrées ?

F.DARINI : Pas depuis le début de l'année, mais en 2016 il y a eu 5 623 entrées dont 1 203 Art et Essais.

Le BP 2017 du budget du cinéma est approuvé à l'unanimité.

Budget du réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES présente la maquette du budget primitif pour 2017.

F.Gatounes : Le branchement Netceler est-il prévu?

M.le Maire : Oui

Le BP 2017 du budget du réseau de chaleur est approuvé à l'unanimité.

Modalités d'amortissement sur les budgets eau, assainissement et commune

Modalités d'amortissement sur le budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES propose les modalités d'amortissement des investissements réalisés en 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité ;

Modalités d'amortissement sur le budget de l'assainissement

Jean-Paul ARTIGUES propose les modalités d'amortissement des investissements réalisés en 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité ;

Modalités d'amortissement sur le budget de la commune

Dans le cadre de l'opération "Vitrine Façade Toiture" la Commune doit déterminer les conditions d'amortissement sur le budget Commune, des subventions d'équipement versées et reçues, qu'il conviendra d'amortir lorsque l'opération sera parvenue à son terme, et les montants connus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations

Jean-Paul ARTIGUES propose l'attribution des subventions aux associations.

JP Artigues : Le foot demandait plus, après discussion il y a une reconduction des 13 500 € et une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

F.Toiron : Cela ne leur suffira pas.

JP. Artigues : Ils doivent envisager de faire appel au mécénat.

M. le Maire : Ils ont demandé 28 000 €. Sur des années antérieures, ils n'avaient pas eu le double de subvention, et avait donc été chercher des recettes propres supplémentaires.

Compte tenu de ce qui se passe avec les vestiaires, il a été proposé de mettre à disposition les vestiaires du gymnase. La ligue a refusé car ils ne sont pas assez proches du stade. Ils ont demandé

des bungalows, cela coûterait environ 30 000 € par an.

S'ils montent, ils doivent trouver des villes d'accueil et des solutions de financement complémentaires. En 2003, la subvention n'a été ni doublée ni triplée.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention :M. GAGNAIRE, C.MARSEILLE, G.DEPREZ.

Ne participe pas au vote :Mc.MOURARET.

F.Gatounes : Pourrons-nous avoir votre présentation ?

M.le Maire : oui

F.Gatounes : Je voudrais aborder l'effectif de l'école primaire. En 2008, il avait été promis l'ouverture d'une classe, s'il y avait plus de 200 élèves. Il y a 213 élèves je trouve dommage qu'il n'y ait pas de classes supplémentaires, car nous avons 3 classes avec des effectifs de 32 élèves et ce sont des classes à double niveaux. Je me suis renseigné à l'inspection. La mairie de Veynes n'a pas fait de demande, pourquoi, ?

J.Marcellin : Le seuil d'ouverture d'une classe est à 26. Cela s'équilibrera mieux les années suivantes,

M. le Maire : Une convention pluri-annuelle a été passée avec l'Académie, l'AMF, et effectivement les règles de 2008 ne sont plus les règles de 2017. Je me suis déplacé pour discuter de cette convention. On applique des ratios qui concernent l'ensemble du territoire et les ouvertures de classe ne se feront pas aussi facilement. Si les chiffres ont évolué, je peux retourner à l'académie.

Mc Mouraret : Elle prévoit quoi cette convention ?

M.le Maire : Elle prévoit une balance sur tout le territoire et ils estiment que le territoire est bien doté et que nous sommes dans les ratios qu'ils ont définis.

F. Gatounes : En Septembre il y aura une ouverture de classe à Montmaur. C'est regrettable pour nos enfants d'avoir classe à 32 sur plusieurs niveaux. Cela me dérange en tant que père de famille.

M.le Maire : On va reprendre contact avec l'Académie,

Mc. Mouraret : l'Académie est très forte pour manipuler les chiffres.

M.le Maire : Avec l'Association des maires de France on a listé les points à soulever. Aucun n'a été retenu. Je peux vous reproduire les courriers et documents. Ils font une moyenne sur l'ensemble du territoire. Les maires se sont réunis, la Direction des Services départementaux de l'Education nationale est venue expliquer sa position et est repartie sans prendre en compte nos demandes.

F. Gatounes : J'ai aussi entendu dire qu'il y avait 3 enfants handicapés à l'école mais pas d'Auxiliaire de Vie Scolaire.

J.Marcellin : Il y a une personne qui vient pour au moins 1 enfant.

M.le Maire : Cela n'a pas été signalé, ni par les représentants des parents d'élèves, ni par les enseignants. Normalement les relais auraient dû fonctionner. Un enfant qui a des problèmes physiques a été doté d'une table spécifique. Je vous remercie de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.